



SAS EOLA Développement, 120 rue de Hoëdic, 44850, Ligné - Sté par Actions Simplifiée à capital variable - RCS Nantes 789 573 425
<http://eoliennes-ancenis.fr/> contact@eoliennes-ancenis.fr

Le mot du Président

Par Jean Martin Cheverau

Avec un peu de retard nous vous espérons en pleine forme en ce début d'année en vous la souhaitant la meilleure pour l'année entière. Chers citoyennes et citoyens actionnaires, malgré les entraves que nos opposants nous imposent, notre projet est toujours sur de bons rails.

Le cabinet d'avocat Kalliopé qui défend nos intérêts a rendu sa copie au tribunal administratif. Une visite du site par des entreprises de TP est en cours pour étudier plus finement les travaux à réaliser et dimensionner les cheminements.

Nous aurons bientôt à signer, avec ENEDIS, notre convention de raccordement au poste source de Riaillé qui ne sera en capacité de recevoir notre production qu'à partir du 3^{ème} trimestre 2019.

Bonne nouvelle pour les communes acceptant l'implantation de parc éolien, elles auront un retour plus important et garanti du partage des taxes d'exploitation, suite aux engagements du gouvernement pour accélérer la transition énergétique.

Nous aurons au cours de cette année à transformer les promesses de bail en baux emphytéotiques avec les propriétaires et exploitants.

Le Conseil de Direction a avalisé, le 17 janvier, la commande, auprès du bureau d'étude Biotopé, du complément d'étude environnementale du projet de Riaillé. A signaler qu'en échange de nos données de vent sur le site, la société Windstrom, qui développe un projet similaire sur la commune de Trans/Erdre, nous a fourni son étude environnementale réalisé par Biotopé. Nous attendons les devis pour l'étude acoustique pour ne pas perdre trop de temps par rapport au développement voisin.

Nos amis de Féeole à Martigné-Ferchaud ont obtenu du commissaire enquêteur un avis favorable mais ont aussi à faire à des opposants.

Conseil de Direction de la SAS EOLA Développement :
Jean-Martin Cheverau, Président, collège des fondateurs
Olivier Kriegk, Directeur général, collège des fondateurs
Jean Rabian, collège des fondateurs
Philippe Branchereau, collège des clubs
Laurent Dubost, collège des clubs
Nicolas Javel, Loire-Atlantique développement SELA
Membres suppléants : Odile Bouteldja, Gérard Dupuis, Serge Galon, Eric Juncker, Paul Pelletier

Construire malgré les recours ?

Par Olivier Kriegk

Des chiffres récents indiquent que 70% des projets éoliens en France font l'objet de recours de la part d'opposants : nous ne sommes donc pas une exception. La profession s'agace de ces retards pour la très grande majorité injustifiés, au regard des jugements en général favorables aux développeurs. Certains banquiers partagent cet agacement et commencent à financer des projets éoliens malgré les recours. Dans nos nombreux contacts avec cette profession, nous avons au moins deux discussions ouvertes sur cette possibilité. Les garanties demandées ont alors tendance à augmenter... !

Notre réflexion consiste à tenter un démarrage des travaux le plus vite possible, de manière à fixer des taux d'intérêt à un niveau encore faible, plutôt que de laisser l'épargne des citoyens dormir en attendant une remontée des taux. Nous aurons l'occasion de discuter de cela lors de la **prochaine AG le 21 avril.** . . .

30 janvier : l'entreprise Colas en visite sur le site



... Parmi les garanties supplémentaires demandées par les banques, on voit venir une demande d'augmentation des fonds propres, c'est-à-dire du capital apporté par les citoyens. Entre les besoins du projet EOLANDES, à Teillé et Trans-sur-Erdre, et ceux générés par le développement du deuxième projet à Riaillé, nous allons faire appel à nouveau à l'épargne citoyenne des clubs d'investisseurs, en cohérence avec l'objectif de participer activement à la transition énergétique.

L'Etat s'engage pour « Libérer les énergies renouvelables »

Par Laurent Dubost

Eu égard au retard pris par la France dans la mise en œuvre de ses objectifs de production d'énergie renouvelable, le Gouvernement a mis en place le 20 octobre 2017 un groupe de Travail chargé de proposer des mesures de nature à vite augmenter la production d'électricité issue des éoliennes.

Ce groupe de Travail a présenté le résultat de ses travaux, le 18 janvier 2018, voir le lien ci-après :

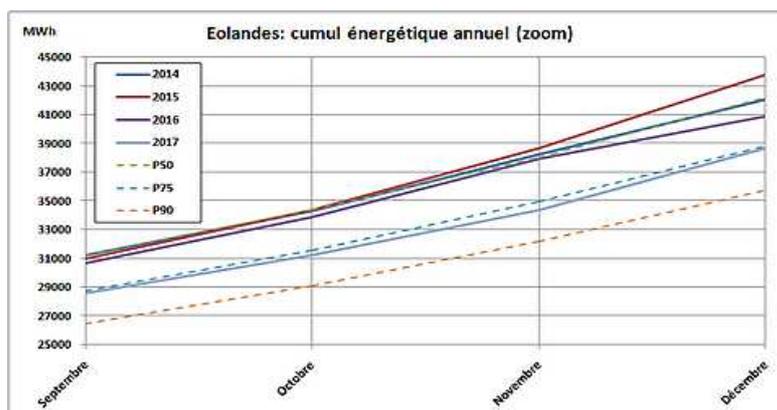
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-liberation-des-energies-renouvelables-sebastien-lecornu-presente-conclusions-du-groupe-travail>

Constatant qu'il faut en France deux fois plus de temps pour construire des éoliennes qu'en Allemagne mais qu'il est aussi impératif de respecter les paysages et les territoires, 10 propositions ont été faites, elles visent à :

- Gagner du temps, en redéfinissant les règles de gestion des recours contentieux,
- Simplifier les procédures d'autorisation en particulier pour les remises à niveau des éoliennes les plus anciennes,
- Apaiser les relations avec le territoire par l'adaptation du balisage lumineux et une distribution plus ciblée de la fiscalité locale vers les communes d'accueil,
- Inciter au financement participatif.

Pas de grands bouleversements mais un message très clair pour un développement rapide de l'éolien dans les territoires qui s'y prêtent et de gérer plus efficacement les contentieux administratifs.

De bonnes nouvelles pour nos projets !



Productible d'Eolandes de 2014 à 2017

2017 : année des records pour l'éolien

Par Jean Rabian

Pour finir en beauté cette année 2017, un fort vent de Sud-Ouest nous a apporté douceur des températures et un record historique de la production d'électricité éolienne en France.

Le site de RTE **éCO2mix** annonçait, samedi 30 décembre à 12h45, une **production éolienne de 10.334 MW** : l'équivalent de 10 réacteurs nucléaires.

Au 31 décembre, le parc éolien français atteint une puissance nominale de 13.760 MW avec un record d'installation de 1.692 MW en 2017, soit une progression de 14,5% par rapport à 2016.

Malgré ces records, l'année 2017 restera une année de production éolienne modeste car le mois de janvier 2017 avait été très peu venté.

Pour Eolandes, notre simulation mensuelle, basée sur les mesures de vents de notre mât, montre que, depuis janvier 2014, soit 4 années pleines, le parc Eolandes aurait produit en moyenne 41.370 MWh, soit un facteur de charge de 31,5% ou 2.764 heures équivalentes pleine charge. Le retour sur investissement aurait pu être de 100% à fin 2017.

Ces prévisions optimistes nous sont utiles pour maintenir l'intérêt des banques après l'annonce des recours.

Notre agenda

L'AG de la SAS EOLA Développement
se tiendra le samedi 21 avril
au théâtre de Teillé
Bonne année 2018

La FAQ (Foire aux questions)

Q. A qui sera vendu l'électricité et à quel prix ?

R. Le 18 décembre 2015, nous avons adressé à EDF-OA (EDF Obligation d'Achat) une demande de contrat d'achat au titre de l'arrêté du 17 juin 2014 qui fixait un tarif de 82 €/MWh (8,2 centimes/kWh) Pour une durée de 15 ans (avec une clause de dégressivité sur les années 11 à 15).

Ce dispositif a pris fin au 1^{er} janvier 2016 pour être remplacé par un tarif variable déterminé par le prix de marché de l'électricité auquel s'ajoute une prime. Ce dispositif est moins avantageux et surtout moins sécurisant pour les banques.

Le tarif de 82€ est indexé sur l'inflation et était en 2015 de 82,54 €/MWh.

La réglementation prévoit que la totalité de la production du parc éolien soit achetée par EDF.

Il est maintenant possible de changer d'acheteur dans les 6 mois qui suivent l'activation du contrat. Nous pourrions proposer à Enercoop l'achat de tout ou partie de notre production d'électricité.

Q. Le bruit est l'une des objections mises en avant par les opposants. Comment pourra-t-on être sûr que les dispositions légales seront bien observées ?

R. Lors de l'étude d'impact qui a été réalisée pour obtenir les diverses autorisations, deux séries de mesures ont été effectuées près des habitations de riverains, l'une en période estivale, l'autre en période hivernale. Elles constituent l'état initial du site au niveau sonore. A partir de ces mesures, une modélisation a été faite afin de connaître l'incidence du fonctionnement des éoliennes en fonction de la direction et de la vitesse du vent. Cette modélisation a permis d'élaborer un plan de bridage (la vitesse des rotors est réduite par un effacement progressif des pâles) afin de respecter les niveaux d'émergence réglementaires : + 5 db le jour et + 3 db la nuit. Après la mise en service, de nouvelles mesures seront effectuées, sur les mêmes emplacements, afin de vérifier les niveaux d'émergence, et le plan de bridage sera ajusté aux conditions réelles.

Par Philippe Branchereau

Q. L'électricité produite sera-t-elle consommée sur place ?

R. Toute la France est interconnectée, y compris avec les pays voisins. Cependant les lois de la physique sont très claires, l'électricité se consomme toujours au plus près de son lieu de production. Produire près de chez soi est donc un moyen très efficace de réduire les pertes en ligne. Comme la Région Pays de Loire importe 78% de l'électricité qu'elle consomme d'autres régions, la production d'Eolandes sera, sans aucun doute, consommée sur le territoire.

PREPARER LA CONSTRUCTION DU PARC

Q. Quelles sont les premières étapes sur le terrain pour la construction du Parc ?

R. Une étude géotechnique est nécessaire pour connaître les caractéristiques des sols au droit de chaque éolienne. Elle permet de dimensionner les fondations et de déterminer les caractéristiques des bétons. Cette étude s'est déroulée durant le **dernier trimestre 2017.**

Transport des éléments d'éoliennes:

Une reconnaissance de l'itinéraire entre Saint Nazaire et le parc Eolandes est indispensable pour déterminer le trajet le plus adapté. Cette reconnaissance a été effectuée par un transporteur durant **la deuxième quinzaine de janvier 2018.**

En l'état actuel des moyens de transport pouvant être mobilisés, l'approvisionnement du chantier pourrait se faire par Trans sur Erdre.

Raccordement électrique au réseau EDF:

Le parcours définitif pour l'enfouissement de la ligne de raccordement entre le poste de livraison du parc (à proximité de E2) et le poste source RTE de Riaillé (à proximité de la salle de la Riente Vallée) doit être validé par ENEDIS. Cela sera réalisé dans **les toutes prochaines semaines.**

Après les récoltes, il restera à délimiter les plateformes qui recevront les éoliennes ainsi que les accès, sans oublier les zones de stockage provisoires utiles pour l'érection des mâts.

N'hésitez pas à nous envoyer vos interrogations pour alimenter cette FAQ à l'adresse contact@eoliennes-ancenis.fr